Grenoble, le 26 juin 2023



**Service DEC Pôle Supérieur**

Affaire suivie par :

Diana Astier

Mél : [diana-crina.astier@ac-grenoble.fr](mailto:diana-crina.astier@ac-grenoble.fr)

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

Objet : Brevet de technicien supérieur (BTS) – épreuves de contrôle session 2023

Références :

[Décret n° 2022-850 du 3 juin 2022 modifiant les dispositions du code de l'éducation](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045862535) [relatives au brevet de technicien supérieur et le décret n° 2020-398 du 3 avril 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045862535) [relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats à l'examen du brevet](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045862535) [de technicien supérieur](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045862535),

[Arrêté du 3 juin 2022 portant définition des épreuves de contrôle du brevet de](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045862641) [technicien supérieur](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045862641),

[Arrêté du 3 juin 2022 portant répartition des épreuves obligatoires générales et](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045862653) [professionnelles pour chaque spécialité du brevet de technicien supérieur à compter](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045862653) [des sessions d'examen 2022, 2023 et 2024](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045862653),

[Note de service du 7-6-2022 relative aux épreuves de contrôle au brevet de](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo24/ESRS2216299N.htm) [technicien supérieur à compter de la session d'examen 2022](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo24/ESRS2216299N.htm).

Les épreuves de rattrapage sont pérennisées au brevet de technicien supérieur (BTS) depuis la session 2022 afin de mieux accompagner chaque étudiant vers la réussite à l’examen tout en préservant la pleine valeur du diplôme obtenu.

Pour les établissements scolaires publics et privés sous contrat, je vous remercie de porter les informations suivantes à la connaissance de vos étudiants et des personnels placés sous votre autorité.

Pour les établissements hors contrat et les candidats individuels, je vous remercie de prendre connaissance des information suivantes.

Un courriel d’information sera transmis à chaque candidat concerné par les épreuves de contrôle, dès la publication des résultats, par la division des examens et concours, afin de les informer de ces modalités.

Information pour les candidats : veuillez vérifier la connexion à votre espace candidat Cyclades :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

# Conditions d’accès aux épreuves de contrôle

Sont autorisés à passer l’épreuve de contrôle les candidats ayant obtenu, de façon cumulative :

* Une moyenne générale supérieure ou égale à 8 sur 20 et inférieure à 10 sur 20,
* Une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles,

*(épreuves et sous-épreuves obligatoires écrites, pratiques et orales, telles que définies, pour chaque spécialité, par l’arrêté du 3 juin 2022 portant répartition des épreuves obligatoires générales et professionnelles).*

Les candidats ont connaissance des notes obtenues aux différentes épreuves afin de pouvoir choisir les épreuves de contrôle qu’ils vont passer. **L’équipe pédagogique est mobilisée pour accompagner le candidat dans son choix.**

Les inscriptions aux épreuves de contrôle se dérouleront du 29/06/2023, après la publication des résultats jusqu’au **lundi 03/07/2023 à 12h00** (délai de rigueur).

Les candidats concernés par l’épreuve de contrôle reçoivent leur convocation mentionnant date et lieu de présentation, dans leur espace Cyclades.

# Organisation des épreuves – calendrier

Dans le cas de pilotage inter-académique, les principes d’organisation des épreuves de contrôle sont identiques à ceux des épreuves du 1er groupe : les académies pilotes assurent l’organisation des épreuves de contrôle, en concertation avec les académies pilotées.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des BTS pour lesquels l’académie de Grenoble est pilote.

# Choix des épreuves de contrôle

Les candidats sont convoqués **à deux interrogations orales**, sous réserve de dispenses qu’ils ont éventuellement fait valoir au moment de leur inscription.

Ces deux interrogations se déroulent conformément aux dispositions de l’arrêté du 3 juin portant définition des épreuves de contrôle. Elles portent, au choix des candidats, selon la spécialité dans laquelle ils sont inscrits, sur les **disciplines générales figurant dans l’arrêté susvisé**.

Les candidats autres qu’individuels effectuent leur choix au moment de l’inscription aux épreuves de contrôle dans le centre où ils passent ces épreuves ou, dans toute la mesure du possible, **dans leur établissement de formation** afin de bénéficier d’un accompagnement par les enseignants.

Les candidats individuels, scolarisés dans des établissements privés hors contrat, apprentis en CFA ou section d’apprentissage non habilités, issus de la formation professionnelle continue en établissement privé, candidats au titre de leur expérience professionnelle ou de l’enseignement à distance indiquent leurs choix d’épreuves **en ligne** dans l’application Cyclades. L’information remonte à l’académie pilote et à l’académie d’origine simultanément.

Lors de son arrivée dans le centre d’épreuves de contrôle, chaque candidat confirme ses choix qui deviennent définitifs.

# Déroulement des épreuves de contrôle

Le contenu de chacune des épreuves est détaillé dans l’arrêté du 3 juin 2022 portant définition des épreuves auquel il convient de se reporter et de la note de service du 7 juin 2022.

Les centres d’épreuves de contrôle au sein de l’académie de Grenoble sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **BTS Tertiaires**  **Mardi 4 juillet 2023** | **BTS industriels**  **Mercredi 5 juillet 2023** |
| Lycée Algoud Laffemas, Valence | Lycée Algoud Laffemas, Valence |
| Lycée Marie Curie, Echirolles | Lycée Marie Curie, Echirolles |
| Lycée Louis Armand, Chambéry | Lycée Louis Armand, Chambéry |

Durée de l’épreuve : 20 minutes (+ 20 minutes de préparation)

10 minutes pour l’épreuve de langue vivante étrangère (+10 minutes de préparation)

Les sujets sont fournis par les examinateurs. Le candidat n’a aucun document à apporter.

En mathématiques, la calculatrice avec mode examen actif ou la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisée. Le candidat devra s’en munir. Le candidat pourra disposer durant le temps de présentation d’un tableau, mis à sa disposition par le centre d’épreuves.

# Notation

A l’issue des interrogations, l’examinateur complète une grille d’évaluation. Les modèles nationaux sont disponibles en annexe de la note BO :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo24/ESRS2216299N.htm>

Chaque épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de l’épreuve correspondante dans le règlement d’examen de la spécialité de BTS concernée.

Les deux notes sont saisies par le centre d’épreuves dans Cyclades. L’application Cyclades retient ces notes si elles sont meilleures que les notes obtenues aux épreuves correspondantes.

Absence d’un candidat : si l’absence est justifiée, le candidat obtient la note « zéro »

si l’absence n’est pas justifiée, la mention « AB » est portée et le candidat est déclaré refusé au diplôme.

A l’issue des épreuves de contrôle, après délibération du jury :

* Les candidats sont déclarés admis lorsqu’ils ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.
* Ils sont déclarés ajournés si la moyenne générale est inférieure à 10 sur 20.

L'accès aux résultats de l’examen se fait via le lien :

<https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/accueil>

|  |
| --- |
| **Annexe 1** |
| **LIBELLE SPECIALITES PILOTEES PAR L’ACADEMIE DE GRENOBLE** |
| **ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE** |
| **COMMERCE INTERNATIONAL** |
| **COMPTABILITE ET GESTION** |
| **CONCEPTION DES PROCESSUS DE REALISATION DE PRODUITS OPT A : PRODUCTION UNITAIRE** |
| **CONCEPTION DES PROCESSUS DE REALISATION DE PRODUITS OPT B : SERIE** |
| **CONCEPTION ET REALISATION CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE** |
| **CONCEPTION PRODUITS INDUSTRIELS** |
| **CONCEPTION REALISATION SYSTEMES AUTOMATIQUES** |
| **CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES** |
| **DEVELOPPEMENT ET REALISATION BOIS** |
| **ELECTROTECHNIQUE** |
| **GESTION DE LA PME** |
| **MAINTENANCE DES SYSTEMES OPT A : SYSTEMES DE PRODUCTION** |
| **MAINTENANCE DES VEHICULES  OPT A : VOITURES PARTICUL.** |
| **MAINTENANCE DES VEHICULES  OPT B : VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER** |
| **MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL** |
| **MANAGEMENT EN HOTELLERIE RESTAURATION option A : Management d'unité de restauration** |
| **MANAGEMENT EN HOTELLERIE RESTAURATION option B : Management d'unité de production culinaire** |
| **MANAGEMENT EN HOTELLERIE RESTAURATION option C : Management d'unité d'hébergement** |
| **METIERS DE L'EAU** |
| **NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT** |
| **NOTARIAT** |
| **SERVICES INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS  OPT SOLUTIONS INFRASTRUCT SYST & RESEAUX** |
| **SERVICES INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS  OPT SOLUTIONS LOGICIELLES & APPLICATIONS METIERS** |
| **SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE** |
| **SYSTEMES NUMERIQUES OPT A : INFO RESEAUX** |
| **SYSTEMES NUMERIQUES OPT B : ELECTRONIQUE ET COM.** |
| **TOURISME** |
|  |